



Règlement du championnat départemental du Val d'Oise

Définition : compétition réunissant les joueurs du département autorisés des catégories sénior, vétérans, junior, cadet et minime pour déterminer le champion du Val d'Oise dans chaque série de classement.

1. Organisation

Cette compétition est gérée conjointement par le comité départemental de badminton du Val d'Oise (CDBVO) et par un club organisateur.

Le CDBVO :

- diffuse les plaquettes
- centralise les inscriptions
- diffuse les convocations
- fournit les volants pour les finales
- envoie les résultats à la ligue d'Île-de-France de Badminton (LIFB)
- est responsable de la table de marque
- convoque et indemnise le(s) juge(s)-arbitre(s) et les éventuels arbitres
- fournit un GEO

Le club organisateur :

- gère l'accueil de la compétition, ce qui comprend :
 - la salle
 - le matériel (poteaux, filets, identification des terrains) ○ les plots pour les inter-sets
 - les plaquettes pour les feuilles de matchs
- met en place une restauration dans la mesure du possible (la présence ou l'absence de restauration sera précisée sur la feuille de convocation des joueurs)
- contribue à la tenue de la table de marque par la présence d'1 personne minimum sur la durée de la compétition (toutefois, cette présence peut être assurée par 2 ou 3 personnes maximum se relayant)
- fournit un GEO

Le championnat se déroule de préférence sur un seul site et selon les horaires suivants :

- samedi à partir de 8h30 (premières convocations à 8h00) et jusqu'à 22h00 au plus tard
 - dimanche à partir de 8h30 (premières convocations à 8h00) et jusqu'à 19h00 au plus tard
-



2. Règles générales

Le championnat se déroule selon les règles de la fédération française de badminton (FFBAD), de la LIFB et du présent règlement.

Le CDBVO, sur proposition de la **Commission Compétitions Adultes** et après approbation des membres de son comité directeur, se réserve le droit d'apporter des modifications à ce règlement en cas de nécessité.

Les participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Entre autres, tous les joueurs doivent :

- être licenciés dans un club du Val d'Oise affilié à la FFBAD à la date limite d'inscription
- n'être sous le coup d'aucune sanction disciplinaire ou suspension à la date du championnat
- être en capacité de présenter une pièce d'identité le jour de la compétition

Les licences doivent avoir été validées dans Poona (validation après enregistrement du paiement).

3. Inscriptions

Le championnat départemental du Val d'Oise est une compétition se disputant en simple, double et double mixte, dans les séries précisées en annexe.

a) Joueurs admissibles

Sont autorisés à s'inscrire :

- Les **séniors**
- Les minimes, cadets, juniors et vétérans

Les participants sont réunis dans 6 séries différentes en fonction de leur côte au classement FFBAD.

SERIE1 : 1500 et +

SERIE2 : 800 à 1499,999

SERIE3 : 300 à 799,999

SERIE4 : 64 à 299,999

SERIE5 : 8 à 63,999

SERIE6 : 0 à 7,999

Les séries sont les mêmes que le Championnat Régional séniors qui aura lieu le 13/14 avril 2019.



Les inscriptions sont limitées à **2 tableaux**.

b) Modalités d'inscription

Le nombre de joueurs est déterminé en fonction du nombre de terrains disponibles pour la compétition. Le format de chaque tableau est établi en annexe.

En cas de sous-affluence dans un tableau, le CDBVO se réserve le droit de modifier le format des autres tableaux.

C'est un tournoi avec un mode d'inscription Elite, la date limite d'inscription est le 19 janvier 2019, les classements seront arrêtés à cette date.

Les inscriptions se feront uniquement sur le site <http://www.badnet.org> . Il sera nécessaire aux joueurs de se créer un compte sur cette plateforme.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ni courrier. Informations sur tournoi.cdbvo@gmail.com .

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si et uniquement si les joueurs concernés ont confirmé leur inscription.

Toute modification et annulation devra être faite par écrit (courrier ou mail).

Le partenaire d'un joueur défaillant doit prévenir l'organisateur, par écrit, de son choix d'un nouveau partenaire ou de sa non-participation. Sinon, le caractère volontaire du forfait est retenu par le juge arbitre.

Les inscriptions avec X sont autorisées et sont prises en compte dans la mesure du possible.

Aucune spécification horaire ne peut être prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les dates de la compétition sont spécifiées en annexe.

Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra pas se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Le paiement sera à effectuer sur place lors de la compétition (espèce ou chèque). L'absence de paiement lors du pointage impliquera un refus d'accès au plateau sportif, ce qui sera soldé par un forfait volontaire à la compétition.



4. Déroulement

Les matchs s'effectuent en auto-arbitrage.

Tous les tableaux débutent par une phase de poules et se poursuivent par un tableau en élimination directe. Un tableau n'est ouvert qu'à partir de **3 inscrits**. De plus, dans le cas où il n'y a que 4 ou 5 inscrits, le tableau se déroule sous la forme d'une poule unique.

Le(s) juge(s)-arbitre(s) est(sont) désigné(s) par le CDBVO. Les tableaux sont établis par le CDBVO et validés par le juge-arbitre principal.

La date du tirage au sort est fixée le vendredi 1^{er} février 2019. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points. Après cette date tout forfait devra être justifié dans les délais auprès de la LIFB et l'organisateur.

Dans la mesure du possible, ce classement est affiché avec les tableaux des différentes catégories.

5. Volants

Les volants sont à la charge des joueurs qui doivent en prévoir un nombre suffisant pour toute la durée de la compétition, à l'exception des finales où les volants sont fournis par le CDBVO.

Les volants en plumes sont obligatoires dans toutes les séries à partir de D9. Pour la série P, les volants en plumes sont préconisés, sauf si tous les joueurs d'un même match désirent jouer avec des volants en plastiques.

Les volants officiels de la compétition sont précisés en annexe.

6. Tenues vestimentaires

Les joueurs doivent se présenter sur les terrains avec une tenue conforme à la circulaire fédérale en vigueur.

Le juge-arbitre est habilité à refuser l'accès au terrain si le joueur ne modifie pas sa tenue.

7. Forfaits – remplacements



Les forfaits sont gérés par le Règlement Général des Compétitions (RGC) dont les règles sont reprises dans le document de la LIFB intitulé « Sanctions encourues en cas de forfait ».

Tout participant au championnat doit connaître les sanctions encourues. Le cas échéant, il doit prévenir le CDBVO de sa non-participation. Aucun remboursement ne peut être effectué si le forfait n'est pas signalé et justifié.

8. Réclamations

En cas de réclamation, le joueur doit adresser un courrier accompagné (« lettre suivie ») au responsable de la **Commission Compétitions Adultes** dans les 72h suivant la fin de l'épreuve.

9. Récompenses

Les récompenses sont fournies par le CDBVO et remises en fin de compétition.



Règlement spécifique du championnat départemental du Val d'Oise 2018/2019

Le championnat départemental du Val d'Oise se déroulera sur 10 terrains le samedi et le dimanche au gymnase des Beauregards à HERBLAY les **16 – 17 février 2019**. La juge-arbitre principale sera **Brigitte Vincent**. Elle sera assistée de **Dany Mesureur**.

A. Inscriptions

Le montant des inscriptions est fixé à **14€** pour **1 tableau** & **20€** pour **2 tableaux**.

Les inscriptions se feront uniquement sur le site <http://www.badnet.org> . Il sera nécessaire aux joueurs de se créer un compte sur cette plateforme.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ni courrier. Informations sur tournoi.cdbvo@gmail.com .

Le paiement sera à effectuer sur place lors de la compétition (espèce ou chèque). L'absence de paiement lors du pointage impliquera un refus d'accès au plateau sportif, ce qui sera soldé par un forfait volontaire à la compétition.

Les inscriptions avec X sont autorisées et sont prises en compte dans la mesure du possible.

La date limite d'inscription est fixée au **19 Janvier 2019** et la date du tirage au sort au **01 février 2019**.

B. Séries et tableaux



Les séries proposées sont les suivantes :

- SERIE1 : 1500 et +
- SERIE2 : 800 à 1499,999
- SERIE3 : 300 à 799,999
- SERIE4 : 64 à 299,999
- SERIE5 : 8 à 63,999
- SERIE6 : 0 à 7,999

Les joueurs sont sélectionnés par ordre décroissant du classement par points hebdomadaire (CPPH) à la date de clôture des inscriptions, soit le **19 Janvier 2019**.

Les tableaux seront effectués en fonction du CPPH des joueurs au jour du tirage au sort **le 01 février 2019**.

Les surclassements de séries ne sont pas autorisés (hormis pour les NC, autorisés à jouer en série P).

Le nombre de participants (ou paires en double) par tableau préconisé est le suivant :

Séries	SH	SD	DH	DD	DM
SERIE1	SR	SR	SR	SR	SR
SERIE2	24	12	12	12	12
SERIE3	24	12	12	12	12
SERIE4	24	12	12	12	12
SERIE5	24	12	12	12	12
SERIE6	24	12	12	12	12

SR : sans restriction

Les organisateurs se réservent la possibilité de regrouper les séries 1 et 2, en cas de faible affluence sur certains tableaux.

C. Volants



Comité départemental de badminton du Val d'Oise
Commission Compétitions Adultes

Les volants plumes retenus pour cette édition sont les **RSL TOURNEY n°3** et les volants plastiques les **BABOLAT MAVIS 500**.

